



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
18 octobre 2010
Français
Original: anglais

Comité de la science et de la technologie

Deuxième session extraordinaire

Bonn, 16-18 février 2011

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Mesures visant à permettre à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse

Rapport intérimaire sur les moyens d'organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international à l'appui du processus de la Convention

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 18/COP.9, la Conférence des Parties a prié le Comité de la science et de la technologie (CST) de procéder, à ses deux prochaines sessions, à une évaluation des moyens d'organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international, en tenant compte de la nécessité de veiller à la transparence et à l'équilibre géographique, et d'examiner les possibilités de convenir de mécanismes de prise en compte de ces conseils dans le cadre du processus de la Convention. Dans la même décision, elle a invité les Parties, la communauté scientifique et les acteurs concernés à contribuer au processus d'évaluation. Elle a également prié le CST de lui soumettre des recommandations pour examen à sa dixième session.

Le présent document indique les activités à entreprendre en rapport avec un projet de livre blanc et un dialogue en ligne ultérieur pour évaluer les moyens d'organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international à l'appui du processus de la Convention.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte	1–2	3
II. Progrès réalisés concernant l'évaluation des moyens d'organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international	3–6	3
III. Recommandation	7	4

I. Contexte

1. Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008-2018) («la Stratégie») dispose que la Convention doit «faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse»¹. Il prévoit que «les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention»².

2. À cette fin, dans sa décision 18/COP.9, la Conférence des Parties a prié le Comité de la science et de la technologie (CST) de procéder, à ses deux prochaines sessions, à une évaluation des moyens d'organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international, en tenant compte de la nécessité de veiller à la transparence et à l'équilibre géographique, et d'examiner les possibilités de convenir de mécanismes de prise en compte de ces conseils dans le cadre du processus de la Convention³.

II. Progrès réalisés concernant l'évaluation des moyens d'organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international

3. Au cours des réunions qu'il a tenues en mars et en juin 2010 à Bonn (Allemagne), le Bureau de la neuvième session du CST a décidé qu'un consultant rédigerait un livre blanc sur cette question à partir des contributions d'experts régionaux. Ce livre blanc indiquerait clairement les options soumises à l'examen des Parties, y compris les moyens d'évaluer les conseils. Le Bureau a également décidé que les Parties, les scientifiques et autres acteurs concernés examineraient le livre blanc dans le cadre d'un dialogue en ligne et que cet examen devrait notamment permettre de proposer des solutions autres que les options présentées dans le livre blanc.

4. En septembre 2010, avec l'accord du Bureau du CST, le secrétariat a lancé un appel pour qu'un consultant établisse le livre blanc indiqué au paragraphe 3 ci-dessus.

5. Le projet de livre blanc devrait être présenté et examiné à la réunion du Bureau du CST qui doit se tenir les 18 et 19 novembre 2010. Il est prévu d'y faire figurer ultérieurement les observations formulées par les membres du Bureau.

6. Le dialogue en ligne, qui devrait permettre aux Parties, à la communauté scientifique et aux acteurs concernés d'examiner le livre blanc et de contribuer au processus d'évaluation, débutera fin décembre 2010. Des informations sur ce dialogue en ligne seront présentées à la deuxième session extraordinaire du CST. Un rapport final sur l'évaluation des moyens d'organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international à l'appui du processus de la Convention, reprenant notamment les conclusions du dialogue en ligne, sera soumis au CST pour examen à sa dixième session, afin que celui-ci puisse, conformément à la décision 18/COP.9, soumettre des recommandations pour examen par la Conférence des Parties à sa dixième session.

¹ Décision 3/COP.8, annexe, par. 11, objectif opérationnel 3.

² Décision 3/COP.8, annexe, par. 11, résultat 3.6.

³ Décision 18/COP.9, par 1.

III. Recommandation

7. À sa deuxième session extraordinaire, le CST voudra peut-être prendre note des progrès accomplis sur cette question et formuler des conseils et de plus amples recommandations sur l'évaluation en cours.
-